

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA JUSTICE

SECRETARIAT GENERAL A LA FONCTION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

II D E C R E T N° 79/430 du 7/07/79 /MJT-DGTF-DGT-276

Portant intégration et nomination de Monsieur MONKA Gilbert, dans les Cadres de la Catégorie A - Hiérarchie I, des Services Administratifs et Financiers (S. A. F.).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT;

I S A S :

(/U l'Acte N° 38/PCT/CC. du 30 Mars 1979, portant fondement organisation et fonctionnement des Pouvoirs Publics;

(/U la Loi N° 15/62 du 3 Février 1962, portant Statut Général des fonctionnaires;

(/U l'Arrêté N° 2.087/FP. du 21 Juin 1958, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;

(/U le Décret N° 62/426 du 29 Décembre 1962, portant Statut commun des cadres de la Catégorie A des S.A.F.;

(/U le Décret N° 62/130/MF. du 9 Mai 1962, fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;

(/U le Décret N° 62/195/FP. du 5 Juillet 1962, fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;

(/U le Décret N° 62/197/FP. du 5 Juillet 1962, fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi N° 15/62 du 3 Février 1962, portant Statut Général des fonctionnaires;

(/U le Décret N° 62/198/FP. du 5 Juillet 1962, relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des Catégories A-1;

(/U le Décret N° 63/81/FP-BE du 26 Mars 1963, fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8;

(/U le Décret n° 74/229 du 10 Juin 1974, portant attribution de certains avantages aux Economistes, Statisticiens et les Diplômés des Grandes Ecoles et Instituts d'Enseignement Supérieur de Commerce.

(/U la Décret N° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret N° 62/196/FP. du 5 Juillet 1962, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/U le Décret N° 67/50/FP-BE du 24 février 1967, réglant la prise d'effet du point de vue des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;

(/U le Décret N° 79/154 du 4 Avril 1979, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

(/U le Décret N° 79/155 du 4 Avril 1979, portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

(/U la Lettre N° 1.527/MEN-SGEN-DOC. du 22 Mai 1979, du Directeur de l'Orientation et de la Coopération, transmettant le dossier de l'intéressé.

D.C.F. :

D E C R E T E :

.../.....

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées des décrets n°s 74/229 et 62/426 des 10 Juin 1974 et 29 décembre 1962 susvisés, Monsieur MONKA Gilbert, né le 9 Avril 1950 à Ebongo (LEKANA), titulaire du Diplôme de Maître en Sciences Economiques obtenu à L'ECOLE CENTRALE DE PLANIFICATION ET DE STATISTIQUE à VARSOVIE (Pologne), est intégré dans les cadres de la Catégorie A, hiérarchie I, des Services Administratifs et Financiers S.A.F. - (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur Stagiaire de 2ème échelon, indice 890.

ARTICLE 2.- : L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Aménagement du Territoire.

ARTICLE 3.- : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au J.O.R.P.C. et communiqué partout où besoin se

BRAZZAVILLE, le 7 JUILLET 1979

Par Le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et  
de la Justice,  
Garde des Sceaux.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Victor TAMBA-TAMBA.-

P. Le Ministre des Finances, en Mission  
Le Ministre du Plan

P. MOUSSA.-

AMPLIATIONS :

- DGTF-DFP. ....	3
- DGTF-BST. ....	2
- D. B. ....	3
- D. CF. ....	2
- SGCM/BC. ....	2
- M.A.T. ....	3
- SGATP. ....	2
- DOSSIER. ....	3
- INTERESSE ..... 1	
- J.O.R.P.C. ....	1